

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE**

-----0-----

**SÉANCE ORDINAIRE DU 20 décembre 2013**

L'an deux mille treize, le 20 décembre à 19 heures, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 66 membres en exercice, s'est assemblé à la Salle de Réunion de la Communauté de Communes, Quai Laboupillère à Condom (Gers), sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PEYRECAVE, Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**: Bernard GALLARDO, Christian TOUHÉ-RUMEAU, Maurice BOISON, Claude CLAVERIE, Xavier FERNANDEZ, Jean-Yves GEISSER, Francis DUPOUY, Guy SAINT-MÉZARD, Michel LABATUT, Mario SPAGNOLI, Serge MARITAN, Bernard ROZES, Bernard BOURROUSSE, Patrick DUBOS, Nicolas MÉLIET, Martine LABORDE-NOYER, Bernard LÉBÉ, Pierre DULONG remplacé par son suppléant Henri DOUSSAU, Patrick BATMALE, Christian DUFFAU, Patricia ESPÉRON, Michel MESTÉ, Carole BALAGUER remplacée par son suppléant Jean CAUBOUÉ, Bernard BORDIGNON, Philippe BOYER remplacé par sa suppléante Marie-Paule SOMMABERE, Huguette CARLES, Malcolm CARROLL, Thierry COLAS, Denis DECLOCHEZ, Hélène DELPECH, Edouard DONA, Joël DUBOUCH, Jean-Louis DUBUC, Pierre ESQUERRÉ, Henry LUCHET, Bernard MARSEILLAN, Jacques MORLAN, Bernard PIS remplacé par sa suppléante Claudine LANSADE, Robert POURROUQUET, Pierrette SÉGAT,

**ABSENTS EXCUSÉS**: Etienne BARRÈRE, Jean-François SOPÉNA, Raymonde BARTHE, Daniel BELLOT, Paul CAPÉLAN, Philippe DUFOUR, Marie-José GOZE, Jacqueline ROBUTTI, Chantal VERZENI,

**ABSENTS**: Guy AUBERT, François BAQUÉ, Marie-Laure BEZIN, Roland CLAVERIE, Hervé COLLIN, Nicolas DARCANGE, Jean-Marie GILLOT, Fabrice LACOMBE, Michel LAFFARGUE, Dominique LAFONT, Wilfried LUSSAGNET, Michel MAZZONETTO, Pierre MOREL, Benoît OMNES, Jean-François ROUSSE, Carine SAMPIÉTRO.

**SECRETAIRE**: Thierry COLAS.

**OBJET : AVENANT AU CONTRAT GRAND SITE « FLARAN – BAÏSE – ARMAGNAC »**

Monsieur le Président rappelle la délibération en date du 28 septembre 2010 portant approbation du projet de contrat « Grand Site de Flaran – Baïse – Armagnac ».

Monsieur le Président expose qu'après deux années de mise en œuvre, il est possible de dresser un premier bilan positif de cette opération :

- ce dispositif est un outil promotionnel qui a permis de diffuser l'image de notre territoire grâce à des médias de grande qualité,
- un important travail de communication a rendu ce dispositif identifiable et porteur de sens,
- sur le plan local, on constate une bonne appropriation de ce label par les prestataires et les différents acteurs du tourisme,
- plus largement, le travail de labellisation a été l'occasion de s'interroger sur les atouts et les faiblesses de notre territoire et de se donner de nouveaux objectifs avec comme exigence première, celle que la Ténarèze en tant que territoire, paysage et patrimoine corresponde à l'image qualitative véhiculée par ce label. Le dispositif Grand Site de Midi-Pyrénées a donc permis de susciter des réflexions et d'impulser des projets d'aménagement et de mise en valeur.

Monsieur le Président conclut que la période 2011-2013 a vu la concrétisation de projets et l'engagement de démarches, et que l'opération doit se poursuivre pour continuer à porter la dynamique touristique de notre territoire et sa renommée à travers une véritable démarche partenariale.

C'est pourquoi, Monsieur le Président propose de travailler à la rédaction d'un avenant au contrat du Grand Site « Flaran – Baïse – Armagnac » qui vise à renouveler l'engagement de chaque partie jusqu'en 2015, au travers d'axes de développement et de valorisation actualisés.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de :

- **AUTORISER** Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches pour la rédaction de cet avenant,
- **DIRE** que le projet d'avenant sera présenté à la Commission Tourisme de la Communauté de Communes,
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer cet avenant au contrat du Grand Site Flaran – Baïse – Armagnac, après présentation à la Commission Tourisme.

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :**

**OUI** l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches pour la rédaction de cet avenant,
- **DIT** que le projet d'avenant sera présenté à la Commission Tourisme de la Communauté de Communes,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer cet avenant au contrat du Grand Site Flaran – Baïse – Armagnac, après présentation à la Commission Tourisme.

Pour extrait conforme le 23 décembre 2013.

Le Président de la Communauté  
de Communes de la Ténarèze,  
Conseiller Régional,  
Maire de Blaziert,

Jean-Claude PEYRECAVE